

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles

LDPSC

sous tutelle des

établissements et organismes :

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Yvonne Flour, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles

Acronyme de l'unité : LDPSC

Label demandé : EA

N° actuel : 4690

Nom du directeur
(2016-2017) : M^{me} Sylvie CIMAMONTI

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M^{me} Sylvie CIMAMONTI

Membres du comité d'experts

Présidente : M^{me} Yvonne FLOUR, Université Panthéon-Sorbonne

Experts : M. Gaël CHANTEPIE, Université de Lille - Droit et Santé (représentant du CNU)
M. Xavier PIN, Université Jean Moulin Lyon 3

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Marc PICHARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Denis BERTIN, Aix-Marseille Université

Directeur de l'École Doctorale :

M. Éric GASPARINI, ED n° 67 « Sciences juridiques et politiques »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles (LDPSC) est issu du regroupement de deux unités préexistantes de l'ex-Université Paul CEZANNE (Aix-Marseille 3) : le Centre de recherche en droit privé Pierre KAYSER (EA 2184) et le Centre de recherche en matière pénale Fernand BOULAN (EA 3241). La nouvelle unité est née le 1^{er} janvier 2012 concomitamment à Aix-Marseille Université (AMU). L'unité est membre de la fédération de recherche « Droits, Pouvoirs et Sociétés » (FR 3076).

Cette histoire explique la structure actuelle de l'unité, composée de deux équipes différentes : une équipe de droit privé (n° 1) et une équipe de sciences criminelles (n° 2). Cette structure interne a vocation à disparaître à l'occasion du prochain contrat, au profit d'une structuration non en équipes mais en thèmes de recherche. En raison de cette restructuration et de la préférence exprimée par la direction du LDPSC pour une évaluation globale, le comité d'experts a ainsi décidé de ne pas procéder à une évaluation spécifique des équipes ayant composé jusque-là le LDPSC.

L'unité est partagée entre deux sites relevant de l'UFR de droit et de sciences politiques, à Aix-en-Provence : la direction de l'unité et l'équipe de droit privé sont implantées sur le site Schuman (bâtiment Pouillon, 3 avenue Robert Schuman) ; l'équipe de sciences criminelles est implantée sur le site Poncet (2 avenue Henri Poncet). Cette double localisation s'explique non seulement par l'histoire mais également par l'existence de ressources documentaires essentielles aux recherches, financées en partie par l'unité, dans deux bibliothèques différentes : la salle de droit privé est localisée sur le site Schuman, comme l'équipe de droit privé, tandis que la bibliothèque Raymond Gassin, fonds particulièrement important, est située sur le site Poncet. De fait, la distance entre les sites est raisonnable, et l'on peut aisément aller de l'un à l'autre à pieds, comme le comité d'experts a pu le vérifier. Les locaux comprennent des bureaux et des outils bureautiques mutualisés.

Équipe de direction

La direction de l'unité elle-même a été marquée par une certaine instabilité au cours du contrat. Depuis sa naissance, le 1^{er} janvier 2012, l'unité a en effet connu trois directeurs différents : M. Philippe BONFILS (de 2012 à 2013, période à laquelle il a accédé à la direction de l'UFR de droit et de sciences politiques) ; M. Emmanuel PUTMAN (de 2013 à septembre 2014) et M^{me} Sylvie CIMAMONTI (depuis octobre 2014).

Cette instabilité à la direction de l'unité contraste en revanche avec la grande stabilité à la tête des équipes elles-mêmes : depuis la création de l'unité, l'équipe de droit privé est dirigée par M. Olivier SALATI et l'équipe de sciences criminelles est dirigée par M^{me} Muriel GIACOPELLI.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaines disciplinaires : SHS2_1 Droit ; SHS2_4 Sociologie, Démographie

Domaine d'activité

Droit privé - Criminologie

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	24	23
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	2 (1.5 ETP)	2
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	90	
TOTAL N1 à N7	116	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	19	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	43
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	2

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'histoire de l'unité, sa structuration interne en deux équipes distinctes et sa double localisation comportaient un risque important de voir perdurer un fonctionnement séparé, chacune des équipes conservant ses habitudes de travail, ses activités et sa politique scientifique propres. Après quatre ans d'expérience, il est clair que ce risque a été parfaitement maîtrisé, les appréhensions qui avaient pu se manifester au départ ont été levées, la fusion a porté ses fruits. Une vraie dynamique collective s'est mise en place, appuyée sur une politique de recherche fédératrice à laquelle adhère manifestement l'ensemble des chercheurs. Au cours de la visite du comité d'experts s'est exprimé un très fort consensus autour du projet scientifique ; et la grande implication des membres de l'unité dans les activités communes est le signe d'une acculturation réussie. Le projet de restructuration annoncé pour le prochain contrat autour de thèmes plutôt que d'équipes disciplinaires montre qu'un vrai travail de décloisonnement a été réalisé.

Pour y parvenir, le LDPSC a mis en place des projets de recherche fédérateurs, qui permettent de décloisonner les équipes et d'associer tous les chercheurs à ces travaux communs. La stratégie s'est révélée efficace et a produit ses résultats. Ainsi de la mise en place des journées de droit privé et sciences criminelles et des publications communes, dont le caractère transversal favorise une approche novatrice des thèmes abordés. Dans le même temps, chacune des deux équipes poursuit des recherches dans les domaines de spécialité qui lui sont propres, par l'organisation de colloques et de journée d'études ou par des publications qui témoignent d'une activité scientifique intense. Les thèmes abordés sont variés, reflétant les centres d'intérêt des chercheurs qui couvrent un large champ d'études. Pour autant, cette activité diversifiée ne donne pas l'impression d'une dispersion des forces, la participation des membres de l'unité aux activités communes étant largement partagée. La production individuelle est également de haut niveau, et tous les chercheurs de l'unité sont significativement publiants. En outre, l'expérience du travail collectif a permis au LDPSC de renforcer sa capacité à répondre à des appels à projet et développer des recherches contractualisées avec un succès certain.

Il faut souligner que l'ensemble des membres de l'unité est très fortement impliqué dans la formation doctorale. Il est très clair que les chercheurs portent une attention particulière à la transmission de leur expérience et à l'apprentissage des compétences nécessaires à l'élaboration d'un travail de recherche. De leur côté, les doctorants expriment une réelle satisfaction à l'égard des formations qui leur sont proposées sous la forme d'ateliers et de conférences des doctorants, ainsi que de la présence des enseignants-chercheurs à leurs côtés. Ils sont aussi associés aux travaux collectifs, notamment par la constitution de binômes qui leur permettent de participer aux colloques et aux publications sous la direction d'un enseignant. L'attractivité du LDPSC se remarque particulièrement sous ce rapport, par le nombre élevé des thèses encadrées et soutenues et par des résultats académiques remarquables. En regard, le nombre de thèses financées reste cependant limité. Il pourrait être opportun de chercher à améliorer les financements alternatifs tels que les conventions CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) ou les financements sur projets contractualisés. De même, un suivi de l'insertion professionnelle des docteurs pour ceux qui ne se destinent pas à une carrière académique serait utile.

Sur le plan académique justement, le LDPSC fait preuve aussi d'une forte attractivité. Il accueille des enseignants venus d'autres universités où ils sont trop isolés, qui y trouvent un ancrage favorable et un soutien pour le développement de leur recherche. En outre, l'unité a su mettre en œuvre une politique de recrutement dynamique qui lui a permis d'attirer vers elle huit nouveaux chercheurs sur la durée de la période évaluée. La visibilité des travaux est assurée par une publication systématique des résultats, pour une part dans des revues et collection propres à l'unité mais pas seulement, et la visibilité de l'unité en général par une forte présence dans des comités scientifiques des revues et éditions juridiques.

Le rayonnement international est assuré quant à lui par une politique d'échanges avec des universités étrangères intelligemment pensée et bien utilisée, et surtout qui parvient à se poursuivre de façon cohérente d'année en année. Sur tous ces points, des progrès peuvent être faits, d'une part par une diffusion plus systématique des travaux de l'unité dans les archives ouvertes, d'autre part par une structuration en réseau des coopérations internationales, sur le modèle de ce qui a été fait avec la création de l'association Uniterranée.

De même, l'enracinement dans l'environnement régional est fort, en particulier avec les professions juridiques et les collectivités locales. En revanche certaines coopérations scientifiques possibles ne sont pas exploitées, par exemple avec l'observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux, avec la MSH (Maison des sciences de l'Homme), et aussi dans le cadre du projet IdEx (Initiatives d'excellence) auquel participe l'université d'Aix-Marseille (A*MIDEX).

Sur le terrain organisationnel, le LDPSC s'est doté d'un règlement intérieur et d'une structure de gouvernance efficace qui favorise l'émergence des projets et le développement d'un esprit collectif, très perceptible lors de la visite du comité d'experts. La réorganisation prévue pour le prochain contrat autour de trois axes thématiques est issue de cette réflexion collective, ce qui est un gage de succès car il fait l'objet d'un très fort consensus au sein de l'unité. Cette nouvelle organisation se place entre rupture et continuité : rupture, puisqu'elle casse les équipes antérieures, et continuité puisque les thèmes choisis s'inscrivent dans le prolongement des points forts de l'unité. Elle est séduisante et porteuse d'une dynamique nouvelle, favorisant le dialogue entre privatistes et pénalistes et permettant une plus grande fluidité des coopérations et des transversalités internes. Mais elle nécessitera certainement une restructuration forte du fonctionnement administratif ; elle comporte aussi le risque que tous les chercheurs n'y trouvent pas leur place. Pour que nul ne s'y sente marginalisé, il faudra veiller avec soin à l'équilibre entre les thèmes ainsi qu'entre recherches individuelles et collectives.